

Covid-19 : Des services centraux encore plus sous pression !



Télétravail : des conditions d'obtentions incompréhensibles ?

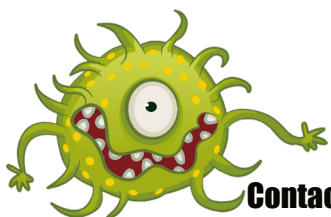
Dans les services académiques et départementaux, même si des efforts sont faits en matière de télétravail, la situation est loin d'être parfaite. Des questions se posent sur les raisons qui justifient l'autorisation aléatoire du télétravail, ainsi que sur le gouffre qui peut exister entre les services en ce qui concerne les conditions permettant de télétravailler. Des demandes de télétravail n'ont toujours pas reçu de réponse depuis au moins deux mois. Pourtant, les consignes interministérielles sont claires et s'appliquent à tout le monde : le télétravail partiel ou total est la règle dès lors qu'il est possible.

Services centraux : les douze travaux d'Astérix

Le non-remplacement de chefs de service qui ont quitté l'académie de Créteil peut expliquer l'absence de prises de décision ou leur lenteur. L'incapacité du ministère à assumer la continuité de la chaîne hiérarchique met en difficulté les personnels qui n'obtiennent pas de réponse à des demandes tout à fait légitimes et légales. Cette situation est à mettre en parallèle avec les problèmes de communication sur les droits des agents au rectorat et plus largement dans notre académie. Le manque d'information qui en résulte nous oblige à chercher des réponses dans toutes les ressources disponibles. De plus, le fonctionnement de notre chaîne hiérarchique, qui nécessite parfois la validation du N+1, du N+2, et du N+X, est digne des douze travaux d'Astérix !

Formations : Pourquoi le présentiel ?

Malgré la situation sanitaire, la DAFOR a maintenu les formations **en présentiel** des personnels administratifs (pendant que celles des professeurs sont faites en distanciel !). Les collègues se retrouvent à dix ou quinze dans des salles de réunion alors qu'ils pourraient suivre les formations de leur bureau avec des écouteurs ou de chez eux avec le bon équipement informatique. Ceci permettrait la limitation des déplacements dans les transports.



Contact : 93@cgteduccreteil.org / 94@cgteduccreteil.org / 77@cgteduccreteil.org

**Le 26 janvier et le 4 février,
faisons notre propre grenelle !**

**Le non-remplacement des collègues...
augmente notre charge de travail !**

Enfin, il n'est pas rare de subir des augmentations de la charge de travail en raison du non-remplacement de collègues absents pour des raisons légitimes. Le nombre insuffisant de recrutements ces dernières années ne permet pas d'assurer les remplacements (y compris pour des absences de congé maternité de quatre mois qui sont des congés longs et prévus à l'avance...). Le travail des collègues est alors réparti entre les agents présents qui voient leur charge de travail augmenter en raison de la défaillance de l'institution.

**LE 26 JANVIER ET LE 4 FÉVRIER,
FAISONS NOTRE PROPRE GRENELLE !**

**TOUTES ET TOUS EN GRÈVE POUR L'AMÉLIORATION
DE NOS CONDITIONS DE TRAVAIL !**

Dans ce contexte, ce n'est que par le rapport de force et la mobilisation que nous parviendrons à arracher des améliorations pour nos conditions de travail quotidienne ! Les 26 janvier et 4 février, soyons nombreuses et nombreux dans les rues pour exiger :

- ▶ ***l'augmentation des rémunérations*** de 350€ par mois ;
- ▶ le recrutement des personnels en nombre suffisant pour permettre les remplacements dans les services et les EPLE et, à terme, la ***réduction du temps de travail à 32 heures*** pour prendre en compte la pénibilité associée à notre travail (accueil en continu, semaine de 40 heures, etc.) ;
- ▶ l'organisation du télétravail pour permettre ***la protection de toutes et tous***.
Le rectorat et les chefs d'établissement/de service doivent prendre leurs responsabilités et organiser le télétravail des agents !

TOUTES ET TOUS EN GRÈVE !